

Fiche d'inscription

Année scolaire 2020/2021

(A compléter en lettres majuscules)



Élève : M F

Nom : Prénom :
Date de Naissance : Matricule :
Rue / N° : Localité :
Code postal : Commune :
Gsm : Email :
Établissement scolaire : Cycle :
Maison relais : Historique éventuel de parcours musical :

Personne responsable : Mr Mme Mr et Mme

Nom : Prénom :
Date de Naissance : Matricule :
Rue / N° : Localité :
Code postal : Commune :
Gsm(s) : Tel privé :

Formation Musicale

Éveil musical : 1^{ère} année (5ans) 2^{ème} année (6ans) Carrousel instrumental
Formation musicale : FM1 FM2 FM3 FM4 FM4 renforcée FM5 FM6
 FM1 adulte FM2 adulte

Formation Instrumentale et vocale

Claviers : Piano Orgue Keyboard Piano Jazz Piano pratique
Bois : Flûte traversière Clarinette Saxophone alto et ténor Hautbois
Cuivres : Trompette Bugle Baryton Tuba Cor Trombone
Cordes : Guitare Violon Violoncelle Guitare électrique Guitare basse Guitare jazz
Percussions : Percussion classique Batterie
Voix : Chant classique Chant modern (Rock/Pop/Jazz)

Ensembles instrumentaux et vocaux (Cours gratuits)

Ensemble de clarinettes Ensemble de saxophones Ensemble de flûtes
 Ensemble de guitares Ensemble de violons Ensemble de cuivres
 Ensemble de percussions Atelier rythmique Atelier d'art lyrique
 Chorale Musique de chambre Combo (Rock/Pop/Jazz)

Cours Parallèles

Harmonie écrite Théorie jazz, improvisation et composition

Important :

En cas de changement exceptionnel d'horaire ou pour signaler la maladie d'un enseignant, j'accepte de recevoir ce type d'information par sms.

Oui N° : _____ Non Je préfère être averti par : _____

Je confirme avoir lu et pris connaissance des conditions générales d'admission et des taxes d'inscription.

Date

Signature

Taxes d'inscription/ Einschreibgebühren :

Résidents

	cours collectif	cours individuel
Jeunes	75 €	150 €
Adultes	150 €	250 €

Non-Résidents

	cours collectif	cours individuel
Jeunes	175 €	400 €
Adultes	250 €	500 €

Exemple de tarif pour un élève résident jeune suivant un cours collectif et un cours individuel :
225€/an = 6,25€/semaine

Renseignements et conditions générales d'admission.

- Sont considérés comme élèves résidents les élèves habitant les communes de Wiltz, Weidingen, Roullingen, Erpeldange, Eschweiler, Selscheid et Knaphoscheid.
- Sont considérés comme adultes les élèves ayant atteint l'âge de 18 ans, excepté les élèves pouvant fournir un certificat de scolarité.
- L'inscription à l'Ecole de Musique de Wiltz est valable pour une année scolaire et sous condition que le minerval soit payé. Le minerval est une taxe d'inscription non remboursable.
- Les cours d'ensemble sont gratuits !
- Certaines communes prennent, sous certaines conditions, en partie ou en tout la taxe „Non-résidents“. Se renseigner auprès de sa propre Commune ou auprès de la Commune de Wiltz.
- Les parents et élèves autorisent la prise de photos lors des manifestations de l'Ecole de Musique ainsi que l'utilisation de ces photos et vidéos pour toute sorte de publication.
- Le Gouvernement accorde une aide étatique aux parents pour subvenir au minerval de l'enseignement musical sous certaines conditions : www.guichet.lu
- Les inscriptions restent ouvertes jusqu'au 1er octobre 2020 sous réserve de places disponibles.
- Reprise des cours le mardi 15 septembre 2020.

Allgemeine Bedingungen

- Die Schüler der Gemeinden Wiltz, Weidingen, Roullingen, Erpeldange, Eschweiler, Selscheid und Knaphoscheid sind als ortsansässige Schüler zu betrachten.
- Die Schüler welche das Alter von 18 Jahren erreicht haben gelten als Erwachsene, ausser wenn sie eine Schulbescheinigung vorzeigen können.
- Die Einschreibgebühr ist für das ganze Schuljahr gültig und ist nicht rückzahlbar im Falle eines Verzichts.
- Die « Ensemble » Kurse sind kostenlos!
- Manche Gemeinden übernehme, unter bestimmten Bedingungen einen Teil oder die gesamten Gebühren der nicht ortsansässigen Schüler. Erkundigen Sie sich bei der zuständigen Gemeinde oder bei der Gemeinde Wiltz.
- Die Eltern und Schülern erlauben die Veröffentlichung von Fotos, die bei öffentlichen Auftritten und Ereignissen der Musikschule genommen werden.
- Die Regierung gewährt eine Unterstützung der Einschreibgebühr unter gewisse Bedingungen: www.guichet.lu
- Die Einschreibungen werden bis zum 1. Oktober 2020 angenommen unter Vorbehalt der Verfügbaren Stellen.
- Der Beginn der Kurse erfolgt am Dienstag den 15. September 2020.